

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 006/2018

OBJET : Education : Ouverture de l'école élémentaire et Maternelle Romain KNECHT.

L'an deux mille dix-huit, le 15 du mois de janvier à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY/

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI procuration à Robert NARDELLI/ Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI/

ABSENT : Pierre VESTRI / Sonia CHAKROUNI /Mélanie MORINI /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L.21-21-30 du CGCT, permettant notamment au Conseil municipal de décider de la création et de l'implantation de l'école Elémentaire et de l'école Maternelle d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département,

Vu la délibération 061/2015 du Conseil municipal du 30 juillet 2015 décidant de la construction d'une nouvelle école en centre-ville permettant d'accueillir les élèves des écoles élémentaire place Pierre CAUVIN et maternelle des Gras,

Vu la délibération 001/2016 du Conseil municipal du 29 février 2016 décidant de la dénomination de la voie sans nom « Traverse des Ecoles » ,

Vu l'avis favorable de l'Inspection Académique,

Vu la délibération 014/2017 du Conseil municipal du 8 mars 2017 décidant de la nomination de ladite école dénommée Ecole Romain KNECHT,

Considérant, qu'il convient de valider son nom et son implantation auprès des services de l'Education Nationale, dans les locaux situés 3 traverse des écoles,

Considérant que les locaux de l'école Maternelle des Gras et ceux de l'école Elémentaire de la place Pierre CAUVIN n'ont plus d'usage destiné à l'enseignement,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal, de valider la dénomination et le lieu d'affectation des nouveaux locaux des écoles Elémentaire Romain KNECHT et Maternelle Romain KNECHT.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Votants : 24
Absents : 3
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/01/2018
et publication en mairie le : 17/01/2018